MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Identification du poste : CHEF DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL | | | |
| catégorie: A | | | |
| Contexte du recrutement : Poste vacant Poste susceptible d’être vacant Création  Candidature possible sur l’un ou les deux séjours SNU suivants :   * Encadrement d’un séjour de cohésion se déroulant du **12 juin au 24 juin 2022** avec 5 jours de formation et de préparation en amont. * Encadrement d’un séjour de cohésion se déroulant du **3 au 15 juillet 2022** avec 5 jours de formation et de préparation en amont.   Contrat mis en place environ 7 semaines avant le début du séjour. | | | |
| Localisation administrative et géographique : Sur le departement de XXX | | | |
| **Centre**  **Adresse :** | EN COURS | | |
| Le poste et son environnement | | | |
| Fonction : Chef de centre du service national universel | | | |
| Nombre d’agents à encadrer : X cadres et X volontaires | | | |
| Conditions particulières d’exercice : en fonction de l’origine du recrutement : contrat d’engagement éducatif, CDD, mise à disposition, détachement, autre. HEBERGEMENT ET RESTAURATION PRISE EN CHARGE DURANT LE SEJOUR DE COHESION Participation à une formation dédiée avant le séjour | | | |
| Description DU CENTRE SNU : | | | |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des volontaires.  Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :   * Une phase préalable d’information et de préparation, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des volontaires. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3e ; * un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l’année qui suit la classe de 3e, est aussi l’occasion de bilans individuels ; * une mission d’intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d’accompagner les volontaires dans la construction de leur projet personnel et professionnel ; * une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.  1. Après une préfiguration en 2019 dans 13 départements et un report en 2020 pour raisons sanitaires, le SNU a été déployé en 2021 dans l’ensemble des départements y compris les départements et collectivités d’Outre-Mer. Ainsi, du 20 juin au 2 juillet 2021, 2 000 jeunes ont été accueillis dans les 13 séjours de cohésion en Nouvelle-Aquitaine.   Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l’impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l’intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l’occasion du séjour de cohésion.  Au titre de ses compétences relatives à l’action éducative, l’Inspecteur d’Académie-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. Le Préfet est responsable du dispositif dans le département et s’appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d’ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s’appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l’État.  Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d’hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l’action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.  Le chef de centre est appuyé dans ses missionspar 2 adjoints :   * **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ; * **un adjoint éducatif** qui coordonne l’ensemble des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes.   Il dispose **d’une équipe de soutien du centre** (équipe adaptée en fonction de la taille du centre) composée de :   * **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre * **un** **référent sanitaire** qui assure le suivi sanitaire des volontaires et contribue à la promotion de la santé * **un** **référent sport et cohésion** qui appuie l’action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l’équipe de direction du centre.   des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes. | | | |
| effectifs de la structure : Préciser X cadres et X volontaires | | | |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) | | | |
| Le chef de centre est le garant des objectifs, des finalités et de la pédagogie de toutes les activités du séjour. Il fait de son centre « une école de la vie » génératrice de confiance mutuelle.  **1. Chef d’établissement, chef d’organisme**  Il dirige, administre et anime la vie du centre. Son action personnelle s’exerce sur l’ensemble de l’équipe des encadrants et sur chacun des volontaires. C’est le premier interlocuteur des institutions et des différents partenaires pendant toute la phase de cohésion.  En lien avec l’équipe départementale de projet il provoque des volontariats pour les cadres des 3 niveaux, il accompagne leur recrutement administratif.  Pendant le stage, il est le garant de la sécurité absolue des volontaires tous mineurs, il fait mettre en œuvre l’ensemble des règles liées à l’hygiène, à la sécurité et la prévention des accidents.  Il s’assure de l’organisation des maisonnées et de la disposition des locaux avant l’arrivée sur site des volontaires.  Il répond aux sollicitations des médias en valorisant la création du SNU et l’action de son centre.  Il organise, en lien avec les services de l’Etat dans le département et avec les collectivités territoriales, la cérémonie de fin de séjour.  A l’issue du stage de cohésion il participe à l’évaluation et formule des propositions d’aménagement.  **2. Responsable pédagogique**  Il prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints dans chacune des 7 thématiques des modules collectifs de formation. En amont du stage, en lien étroit avec l’équipe de projet et avec les relais locaux compétents sur les différentes thématiques (administrations, associations, etc. …), il identifie et contacte les différents intervenants, et leur assure une formation initiale sur le projet et la pédagogie.  Il veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et intégratrice et d’éducation non formelle, privilégiant, chaque fois que possible, l’interdisciplinarité entre les modules collectifs de formation.  Il identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières et fait mettre en œuvre les dispositifs d’égalité, d’intégration et d’inclusion pour garantir la réalité du principe d’universalité du SNU.  Appuyé par son adjoint, conseiller éducatif, et en lien avec le chef de projet départemental, il construit l’emploi du temps des deux semaines du séjour.  Il organise le lien avec les familles des volontaires.  **3. Responsable de la discipline générale**  Il est responsable de l’application du règlement intérieur du centre SNU arrêté par le préfet de département.  Il veille à donner du sens à l’ensemble des rites républicains. Il préside le lever quotidien des couleurs.  **4. Responsable de la logistique générale et du soutien**  Aidé par l’intendant du centre et par le chef de projet, il prépare le bon déroulement du séjour. Il organise l'accueil et le départ en gare des volontaires.  **Principaux interlocuteurs** **:** | | | |
| Les autres services de la direction  Les agents du ministère  Les autres directions | | Les services déconcentrés  Les cabinets ministériels  Le secteur privé | D'autres ministères  D’autres acteurs publics  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée : Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée | | | |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre | | | |
| Connaissances :  * Psychologie et sociologie des adolescents * Techniques de management * Méthode de gestion d’un conflit * Systèmes d’aide aux enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers * Gestion d’évènements graves   **Compétences managériales requises**   * Sens des relations humaines * Capacité au leadership et maîtrise de soi * Autorité et rayonnement * Capacité à animer des équipes * Sens de l’initiative * Expérience d’encadrement dans les armées ou dans un établissement éducatif des armées * Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) | | | |
| |  | | --- | | REMUNERATION | | Dans le cadre du contrat d’engagement éducatif et pour **un 1er séjour SNU en 2022**, il est prévu une rémunération sur 47 jours maximum :   * 27 jours de conception / préparation / formation en amont du séjour * 15 jours d’encadrement du séjour comprenant également la participation au convoyage des jeunes * 1 jour de retour d’expérience * 4 jours de repos compensateur   **Dans le cadre d’un 2nd séjour SNU sur 2022**, la rémunération sera sur 44 jours maximum : 24 jours de conception / préparation / formation en amont du séjour. |  Vos contacts RH (nom, prénom, fonction, téléphone, adresse électronique) | | | |
| XXX | | | |